

LOIX
DU
BAS-CANADA,

SOUS

LA CONSTITUTION, érigée le 26 Décembre, *Anno Domini* 1791.

EN CONSEQUENCE

D'UN ACTE DU PARLEMENT.



Q U E B E C :

PUBLIÉ PAR ORDRE DU GOUVERNEMENT,

Par *GUILM. VONDENVELDEN*, IMPRIMEUR A LA NOUVELLE IMPRIMERIE,

Rue de la Montagne, Anno. Dom :

M.DCC.XCIV.